



Procès-Verbal Conseil municipal

SAYAT

Séance n°5 du 25 juin 2026

Le 25 juin 2026, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAYAT, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BESNARD.

Présents : Monsieur Sébastien BESNARD, Madame Charlotte LEVADOUX, Monsieur Victor MIRATON, Madame Camille ANDRIEU, Monsieur Jean-Marc PARROT, Madame Biliane DORISSE, Monsieur Johan GASTIEN, Madame Samia RIVIERE, Monsieur Carlos ALVES, Monsieur Mathieu FERRY, Madame Malika CHALLAL, Madame Paula VOILLAT, Monsieur Arnaud BANOUN, Madame Valérie JUVENTIN, Monsieur David ACCARIE, Madame Elise BOUYON, Monsieur Eric MALLAN, Madame Stéphanie LAMAISSON.

Absents représentés : Madame Claudine MAZAYE par Monsieur Jean-Marc PARROT, Monsieur Mathieu CAUSSE par Monsieur Mathieu FERRY, Madame Virginie LEVADOUX par Madame Charlotte LEVADOUX, Monsieur Jérémie LAPOUGE par Monsieur Carlos ALVES.

Absent : Madame Virginie CRISTINA.

Madame Camille ANDRIEU a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

Approbation PV du CM du 23 avril 2026

Délibération 2026-039 : Décision Modificative n°1

Délibération 2026-040 : Rétrocession des parties communes de l'AFU « pierre combe »

Délibération 2026-041 : Désaffectation et déclassement parcelle « impasse du Cordoulet »

Délibération 2026-042 : Echange parcelle communale et parcelle 505

Délibération 2026-043 : Acquisition parcelle 497

Délibération 2026-044 : Changement de nom d'une rue

Délibération 2026-045 : Fonds de concours RLV

Délibération 2026-046 : Tarif « PAI » Service Jeunesse

Délibération 2026-047 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération 2026-048 : Indemnités congés payés non pris d'un agent décédé

Délibération 2026-049 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Délibération 2026-050 : Election deuxième adjoint

Délibération 2026-051 : Désignation représentant SEMERAP

Délibération 2026-052 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Délibération 2026-053 : Désignation des membres CLECT RLV

Informations diverses

Questions diverses

Monsieur Sébastien BESNARD, Maire, ouvre la séance.

Il annonce la démission de Monsieur Nikola BURAZOR de son poste de deuxième adjoint ainsi que de son poste de conseiller municipal. Il souligne qu'il n'a perçu aucune indemnité.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur David ACCARIE, automatiquement nouvellement désigné conseiller municipal.

Enfin, Il aborde le procès-verbal (PV) de la dernière séance. Aucune modification n'étant soumise, le PV est approuvé.

☒ Délibération 2026-039 : Décision Modificative n°1 – Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire explique que des jeux d'écriture doivent intervenir pour rectifier des anomalies et laisse Monsieur Jean-Marc PARROT, 4^{ème} adjoint en charge des finances, exposer les éléments.

Monsieur Victor MIRATON, concerné par le sujet, sort de la salle, et ne prend pas part au débat ni au vote.

■ Cession de la parcelle AP297 au lieu-dit « Le Girauds »

Par délibération en date du 08 avril 2011, l'EPF-Auvergne a acquis pour le compte de la Commune les parcelles cadastrées AP 297 et 298 au lieu-dit « Les Girauds » pour 44 000,00 €.

Par délibération en date du 19 novembre 2024, la Commune de Sayat a racheté ces deux parcelles, en fin de portage, à l'EPF Auvergne. → Cout global des deux parcelles en fin de portage = 51 179,18 € pour une superficie de 262 m².

La parcelle AP 297, d'une superficie de 107 m² et la parcelle AP 298, d'une superficie de 155 m², amène un prix de revient pour chaque parcelle de :

- Parcelle AP 297 : $51\,179,18\text{€} \times 107/262 = 20\,898,97\text{€}$

- Parcelle AP 298 : $51\,179,18\text{€} \times 155/262 = 30\,274,21\text{€}$

Par délibération en date du 09 avril 2025, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle AP 297 d'une superficie de 107 m² pour la somme de 9 900,00 €. → $20\,898,97\text{€}$ (Prix de revient AP297) - 9 900,00 € (Vente AP297) = moins-value de 10 998,97 €

Ces montants ont été inscrits au BP 2026 alors qu'ils auraient dû faire l'objet que d'une exécution comptable. Seul le montant de la vente (9 900€) aurait dû être prévu au chapitre 024.

■ Cession des 7 actions de la SEMERAP

À la suite du transfert de compétences « eau et assainissement » à RLV, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 04 mars 2020, de céder à RLV ses 7 actions SEMERAP au prix de 31€ l'action, soit un total de 217,00€.

Ces montants ont été inscrits au BP 2026. Ils auraient dû faire l'objet que d'une exécution comptable.

Seul le montant de la vente (217€) aurait dû être prévu au chapitre 024.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la DM n°1.

☒ Délibération 2026-040 : Rétrocession des parties communes de l'AFU « pierre combe »

Concernant l'AFU « pierre combe », Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la rétrocession des parties communes est enfin possible. En effet, après l'assemblée générale du 8 juin dernier, l'ensemble des parties ont repris leur marche en avant, amenant Géoval a sollicité la rétrocession des parties communes.

Madame Camille ANDRIEU, Monsieur David ACCARIE, et Monsieur Arnaud BANOUN, concernés par le sujet, sortent de la salle, et ne prennent pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Victor MIRATON pour sa prise en main du sujet ayant permis de finaliser une situation bloquée.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la rétrocession des parties communes de l'AFU « pierre combe »*

☒ Délibération 2026-041 : Désaffectation et déclassement parcelle « impasse du Cordoulet »

☒ Délibération 2026-042 : Echange parcelle communale et parcelle 505

☒ Délibération 2026-043 : Acquisition parcelle 497

Monsieur Jean-Marc PARROT, 4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, explique qu'un échange de parcelle « impasse du Cordoulet » peut être imaginé.

En parallèle, la commune a pris contact avec Monsieur Robert Boulay, propriétaire des parcelles 504 et 505, et Monsieur Benjamin Bosch, propriétaire de la parcelle 497, pour amener les deux suggestions suivantes :

1. Echange entre la commune de Sayat et Monsieur Robert Boulay

La commune détache l'enclave qu'elle détient (triangle au-dessus du trait rouge), en procédant :

- à la désaffectation de la parcelle : les biens du domaine public sont des biens appartenant aux personnes publiques, qui sont affectés à l'usage direct ou indirect du public (Articles L2141-1 à L2141-3 du CG3P).

La désaffectation marque ainsi le fait que le bien n'est plus utilisé, affecté à l'usage du public.

- au déclassement de la parcelle : sortie formelle du domaine public pour entrer dans le domaine privé.

En échange, Monsieur Boulay cède la parcelle 505, d'une superficie et d'une valeur égales.

Le cabinet de géomètre SERCA a été sollicité pour réaliser l'arpentage.

Les frais d'arpentage (410 € HT) et de notaire (estimation 780€) sont à la charge de la commune.

2. Acquisition parcelle 497

Un accord a été trouvé pour une cession du bien à la commune à l'euro symbolique.

Selon le notaire, l'arpentage a déjà eu lieu (dans le cadre de la cession du terrain attenant à Madame Mauzat, acte du 12 août 2021).

Les frais de notaire (estimation 220€) sont à la charge de la commune.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve :*

1. *la désaffectation et déclassement de la parcelle communale ;*

2. *l'échange avec la parcelle 505 et la prise en charge des frais ;*

3. *l'acquisition de la parcelle 497 à l'euro symbolique et la prise en charge des frais.*

☒ Délibération 2026-044 : Changement de nom d'une rue

Alors que la certification des rues, procédure obligatoire avant le 01/01/2024, a été effectuée par l'équipe municipale précédente, Monsieur le Maire explique que la « rue Saint-Vincent », située derrière la poste, n'a pas été certifiée, car un changement de nom, « rue Margot Vidal » avait été suggéré.

Or, ce changement n'a pas fait l'objet de délibération.

Toutefois, il ajoute que cette démarche de certification demandera de faire un point simultané sur les noms de rue, les délibérations afférentes, et leur inscription dans les Bases d'Adresse Locale et Nationale car il semblerait que la certification ne soit pas complètement terminée, comme le montre la présente situation.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le changement de nom*

☒ Délibération 2026-045 : Fonds de concours RLV

Monsieur le Maire informe que l'aide financière de RLV via le fonds de concours (50% du montant HT d'une opération ou d'un projet) devrait disparaître l'année prochaine, et que nous disposons encore d'une enveloppe comprenant 67 408 €.

Il propose ainsi de mobiliser le fonds de concours, pour un montant total de 117 061, 05 €, soit 58 530,53 € de fonds de concours, couvrant les opérations suivantes : aménagements des parcs de la blanchisserie et du moulin à farine, aire de jeux « rue du Coudert », aménagement et sécurisation au terrain de foot de la Chaume, mur de soutènement « rue du château », aménagement « rue de Blanzat », réfection des trottoirs « rue de la Garenne », « rue Saint-André » et « avenue Albert Paulin ».

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la demande de fonds de concours de RLV pour les opérations présentées en séance.*

☒ Délibération 2026-046 : Tarif « PAI » Service Jeunesse

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que certains enfants disposent, pour des raisons médicales notamment, d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Dans le cadre d'un PAI alimentaire, les parents fournissent le repas de leurs enfants.

Toutefois, alors qu'un tarif « PAI » existe pour nos accueils périscolaires et extrascolaires, le service jeunesse n'en dispose pas.

Ainsi, le prix du repas actuel (API restauration) avoisinant les 5€, un tarif « PAI » de moins 25 € (5€ X 5 jours) pour le service jeunesse pourrait être envisagé.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le tarif « PAI » au service jeunesse.*

☒ Délibération 2026-047 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire précise qu'en applications des dispositions de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), il est institué une CCID après le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission doit être composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques du Puy-de-Dôme à partir d'une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

Elle émet un avis sur les évaluations proposées par l'administration fiscale (repérage anomalies, changements d'affectation, démolitions, constructions ou transformations qui peuvent modifier la valeur imposable des biens), et accompagne l'administration fiscale en participant à la recherche d'une répartition plus équitable des impôts locaux entre contribuables.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide la composition présentée en séance.*

☒ Délibération 2026-048 : Indemnités congés payés non pris d'un agent décédé

Monsieur le Maire précise qu'au regard des textes relatifs aux agents titulaires, aucune indemnité compensatrice ne peut être versée au titre des congés payés (CP) non pris par l'agent décédé.

Toutefois, la Cour de Justice de l'Union Européenne estime que le droit à CP doit donner lieu à une indemnisation financière, dès lors que la relation de travail prend fin en raison du décès du travailleur, sans demande préalable (CJUE du 12/06/2014, C-118-13).

A cette fin, en l'absence de précisions textuelles ou jurisprudentielles sur les modalités de calcul du paiement des CP non pris, les collectivités territoriales peuvent retenir les modalités de l'indemnité de CP prévues pour les agents contractuels.

Selon le décret n°2025-564 du 21 juin 2025 et l'arrêté associé, l'indemnité pour les CP non pris est :

$(\text{Rémunération brute mensuelle} \times 12 / 250) \times \text{Nombre de CP restant}$

La rémunération brute prise en compte est la dernière mensuelle versée pour un mois d'exercice effectif complet des fonctions (traitement indiciaire + indemnités obligatoires, hors primes variables ou heures sup.)

En l'espèce, le calcul est le suivant : $(2\,498.6 \times 12 / 250) \times 21 = 2\,518.59 \text{ €}$.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'indemnité CP non pris de Monsieur Cyrille FOURVEL.*

☒ Délibération 2026-049 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Monsieur le Maire explique qu'un recrutement aux services techniques a été effectué. Il s'agit d'un agent titulaire, mutation depuis le Conseil Départemental, qui arrivera à compter du 20 juillet prochain.

Il convient ainsi de créer un poste d'adjoint technique territorial (Catégorie C), à temps complet pour permettre la mutation.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique.*

☒ Délibération 2026-050 : Election deuxième adjoint

☒ Délibération 2026-051 : Désignation représentant SEMERAP

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Nikola BURAZOR, de son poste de deuxième adjoint ainsi que de son poste de conseiller municipal.

Tout d'abord, concernant le poste d'adjoint vacant, deux possibilités :

- nouvelle élection "parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder" (art. L2122-7-2 du CGCT). Cette mesure permet de respecter le principe de parité et d'alternance homme-femme au sein du conseil. Le nouvel adjoint occupe la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau
- suppression du poste d'adjoint par délibération du conseil municipal, qui fixe le nouveau nombre d'adjoints. L'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang.

Alors même qu'il s'agit du remplacement d'un seul adjoint en cours de mandat, la règle applicable est celle de l'installation et de l'article L. 2122-7 du CGCT : scrutin secret et majorité absolue aux deux premiers tours, puis majorité relative au troisième.

Monsieur le Maire propose de désigner, à compter du 1er juillet prochain, Monsieur Victor MIRATON, deuxième adjoint en charge des travaux, de la voirie et du patrimoine, demande si d'autres conseillers municipaux sont candidat.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il fait procéder à l'élection, à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : 18
- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22

 *Monsieur Victor MIRATON ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il est proclamé élu 2ème adjoint au maire en charge des travaux, de la voirie et du patrimoine.*

Ensuite, concernant le poste de conseiller municipal, le prochain sur la liste est automatiquement nouvellement désigné conseiller municipal. Il s'agit de Monsieur David ACCARIE.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient également de procéder à une nouvelle désignation d'un membre à la SEMERAP, faisant suite à la démission de Monsieur Nikola BURAZOR, et suggère de désigner Monsieur Victor MIRATON.

 *Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur Victor MIRATON représentant à la SEMERAP.*

☒ Délibération 2026-052 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire rappelle que la CAO doit être exhaustivement composée de 6 membres, et que l'élection des membres de la CAO s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste, tant pour les 3 titulaires que les 3 suppléants.

Pour rappel, la CAO doit être réunie pour les marchés publics soumis à procédure formalisée, soit quand la valeur estimée atteint ou dépasse les seuils européens, fixés chaque année (en 2026, 221 000 € HT pour les fournitures et services et 5 538 000 € HT pour les travaux). Ainsi, pour les marchés à procédure adaptée, aucune obligation de réunion ne subsiste.

Il propose la composition suivante :

CAO		
Présiden de droit = Sébastien BESNARD, Maire		
Titulaires	1	Monsieur Victor MIRATON
	2	Monsieur Mathieu FERRY
	3	Madame Stéphanie LAMAISSON
Suppléants	1	Monsieur Mathieu CAUSSE
	2	Monsieur Arnaud BANOUN
	3	Monsieur Eric MALLAN

Monsieur Eric MALLAN profite du sujet de la répartition à la proportionnelle pour préciser qu'il n'est pas un élu de l'opposition mais un élu de la construction.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide la composition de la CAO.

☒ Informations diverses

➤ Canicule

Monsieur le Maire rappelle la gestion de la canicule :

- Pour les écoles, l'ensemble des enfants de la commune ont été rapatriés dans les locaux de l'école élémentaire de Sayat, de l'accueil de loisirs et au Say'ado, seuls espaces climatisés. Il semblerait que la situation se maintienne la semaine prochaine.
- Pour les associations, l'ensemble des manifestations sont annulés jusqu'à la levée de l'alerte canicule.
- Pour les bâtiments communaux, l'ensemble de ceux-ci sont fermés jusqu'à la levée de l'alerte canicule.
- Pour les habitants, le CCAS a ouvert un registre pour les plus de 75 ans.

➤ Délégation complémentaire

Monsieur le Maire précise que Monsieur Mathieu FERRY, conseiller délégué, accompagnera Monsieur Victor MIRATON sur la partie travaux, en cas de besoin.

➤ Casiers

Monsieur le Maire informe que chaque élu dispose d'un casier à son nom, à la Mairie.

➤ Prévention des conflits d'intérêt

Monsieur le Maire explique qu'une réunion d'information du sujet et du dispositif à mettre en place se tiendra prochainement.

➤ Point RH

Monsieur le Maire aborde la situation RH.

Il laisse la parole à Monsieur Romain ANDRIEU, Secrétaire Général. Il fait un état des lieux des effectifs, et détaille les mouvements intervenus pour des raisons diverses (départ, décès, congés maladie, congé maternité, etc.).

➤ Incivilités et vidéoprotection

Monsieur le Maire déplore les incivilités de ces dernières semaines, lesquelles confirment l'intérêt de la vidéoprotection.

Il laisse la parole à Monsieur Arnaud BANOUN, conseiller municipal qui mène le Groupe de travail « Sécurité ».

Il précise que le diagnostic effectué par la Gendarmerie a été amendé par l'identification de nouveaux lieux, et aborde ensuite le sujet en quatre temps :

1. Vidéoprotection : besoins, devis, subventions, marché public, mise en œuvre, communication, etc.
2. Sécurité routière : diagnostic zones à risques, solutions retenues, à court terme et à moyen terme, mise en œuvre, etc.
3. Eclairage public : adaptation des horaires, etc.
4. Incivilités du quotidien : comment y faire face ?

➤ Remplacement feu tricolore

Monsieur le Maire indique que Territoire d'Energie 63 prévoit le remplacement du feu tricolore accidenté.

Les travaux sont estimés à 1 300 € HT, dont 50% à la charge de la commune (+ écotaxe 0,24 €), soit 650,24 € HT

La convention de travaux est signée par délégation du Conseil au Maire.

➤ Commissions RLV

Monsieur le Maire présente les représentants de la commune aux commissions RLV :

- Commission environnement et transition écologique : FERRY Mathieu, CRISTINA Virginie ;
- Commission attractivité, développement économique, sécurité et systèmes d'information : LEVADOUX Charlotte et MIRATON Victor ;
- Commission tourisme, vie culturelle, sport et associations : ANDRIEU Camille et GASTIEN Johan ;
- Commission urbanisme et stratégie foncière : PARROT Jean-Marc, VOILLAT Paula ;
- Commission finances, mutualisations et modernisation de l'administration : PARROT Jean-Marc et ANDRIEU Camille ;
- Commission eaux : MIRATON Victor et CAUSSE Mathieu ;
- Commission enfance, jeunesse, santé et insertion : MAZAYE Claudine et CRISTINA Virginie ;
- Commission habitat : CHALLAL Malika et PARROT Jean-Marc ;
- Commission mobilités : CHALLAL Malika et DORISSE Biliane
- Commission agriculture, forêt et alimentation : MAZAYE Claudine et CAUSSE Mathieu
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Titulaire = Jean-Marc PARROT et Suppléant = Sébastien BESNARD

➤ Appel à projets + Navette RLV

Monsieur le Maire informe du lancement, par RLV :

- d'un appel à projets à l'occasion des festivités de fin d'année « RLV en fête » à l'attention des associations des 31 communes ;
- de la navette Lemptégy-Vulcania.

➤ Point par délégation

✓ Urbanisme – Habitat – Stratégie foncière

Monsieur Jean-Marc PARROT, 4^{ème} adjoint, présentent la comparaison des autorisations et informations d'urbanisme délivrées à la même période depuis 2024. Il montre la hausse du nombre de Certificats d'urbanisme, auxquels il faut accorder une attention particulière car sont un indicateur avancé de la préparation de projets.

Il indique ensuite que RLV réaffirme, par son Plan Local de l'Habitat 2024- 2029, « une ambition forte de reconquête et de revitalisation des centres villes et bourgs : Remise sur le marché de logements vacants, volonté de réduction de la consommation foncière ». Il en expose les premières déclinaisons sur notre commune :

- L'aménagement du Parc de la Blanchisserie pour renforcer l'attractivité et le bien être en centre bourg ;
- Deux réunions en octobre à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour présenter le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

✓ Communication – Attractivité – Relations avec les habitants

Madame Charlotte LEVADOUX, 1^{ère} adjointe, relate les avancées depuis le dernier conseil municipal : site internet repris et mis à jour, INTRAMUROS et ALLO M. LE MAIRE actifs, devis pour les panneaux numériques validés, avancée significative de la création d'un marché hebdomadaire qui devrait se tenir le dimanche matin, inaugurations du parc de la blanchisserie et de la « rue Margot Vidal » à venir, etc.

✓ Associations – Culture – Sport - Événements extérieurs

Madame Camille ANDRIEU, 3^{ème} adjointe, relate les avancées depuis le dernier conseil municipal : reprise du logiciel « UbiPlanning » pour l'amener vers un fonctionnement optimal et partagé avec les associations, volonté de fixer deux réunions annuelles avec l'ensemble des associations (Juin et Septembre), nouveautés lors de la fête de la pomme (partage entre associations, restauration dans la cour d'école, etc.), Groupe de travail autour de la fête de la pomme le 16 juillet prochain, forum des associations le 5 septembre prochain, etc.

✓ Travaux – Voirie – Patrimoine

Monsieur Victor MIRATON, 2^{ème} adjoint, présente les projets et avancées depuis le dernier conseil municipal : Parc de la Blanchisserie, Parc du Moulin à farine, programme de voirie et de maçonnerie dans plusieurs rues et secteurs de la commune, aire de Jeux « rue du Coudert », sécurisation terrain de foot, panneaux d'information INTRAMUROS, Eclairage Public, vidéoprotection, machine à pain, projet d'assainissement, fontaine Place du Treix, etc.

✓ Enfance – Jeunesse

Monsieur le Maire relate les avancées depuis le dernier conseil municipal : accueil de quatre enfants du village d'enfants de Chanat, rentrée scolaire prochaine à 185 enfants, discussion avec Malauzat qui souhaite obtenir la possibilité d'utiliser notre centre de loisirs pour ses enfants, végétalisation cour d'école, jeux école maternelle sayat condamnée, cadeaux (gourde + clé USB avec logo de la commune) aux élèves de CM2, etc.

✓ CCAS

Madame Virginie LEVADOUX précise que les 155 personnes de plus de 75 ans qui ont été recensées ont été contactées et/ou visitées par les membres du CCAS.
D'autres projets sont en cours de réflexion.

✓ Environnement

Monsieur Mathieu FERRY précise qu'un diagnostic énergétique de la commune sera présenté aux élus, et que le sujet de la végétalisation de la cour de l'école l'amène à rencontrer le CAUE le 1^{er} juillet prochain.

☒ Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

La séance est levée à 21h50.

***Approbation du présent PV, à l'unanimité,
lors du conseil municipal du 10 septembre 2026***